



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Madame Bety Waknine
Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 22/05/2023

N/Réf. :	FRT20016_708_PUN	FOREST. Rue des Moines, 21 - Cinéma "Movy Club" (Arch. F. Leroy - 1932)
Gest. :	GM	(= partiellement inscrit sur la liste de sauvegarde)
V/Réf. :	2322-0027/02/2022-491PU	<u>PERMIS UNIQUE</u> : Rénover et étendre l'équipement culturel MOVY CLUB, ancien cinéma de quartier dans le cadre du programme du Contrat de Rénovation Urbaine n°4 « avenue du Roi », restaurer les éléments classés (le hall d'entrée, le foyer, la salle et la cabine de projection du cinéma), changer l'affectation du sous-sol et supprimer un parking, démolir et reconstruire en intérieur d'îlot un bâtiment en toiture à shed.
Corr DPC:	Anne Thiebault	
NOVA :	07/PFU/1870650	
Corr DU:	Alice Leussier	

Avis conforme de la CRMS

Madame la Directrice Générale,
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 27/04/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 10/05/2023, concernant la demande sous rubrique.

Le « Movy » est construit au début des années 1930 dans un style annonçant la transition entre l'Art Déco et le Modernisme. Le premier quart du 20^{ème} siècle correspond à l'âge d'or des cinémas à Bruxelles qui a vu la construction de grands complexes, mais aussi de plus petites salles de quartier, comme le Movy, dont la salle et le foyer, de taille modeste, sont installés à l'arrière d'un immeuble à appartements et accessibles par une porte cochère suivie d'un long couloir. Le Movy est transformé à plusieurs reprises, notamment dans les années 1950-1955 avec l'apparition du cinémascope exigeant un écran plus large. Ensuite, avec l'essor de l'automobile et la télévision, le cinéma perd petit à petit de son succès. De nombreuses salles ferment leurs portes, disparaissent ou sont réaffectées. Le Movy Club compte parmi les rares cinémas de quartier qui ont gardé leur configuration. Le 27/03/1997, le Gouvernement bruxellois a décidé d'inscrire sur la liste de sauvegarde certaines parties intérieures du cinéma « en raison de leur intérêt



Photo exr. Du dossier de demande

historique, artistique et technique ». L'arrêté protège plus particulièrement le hall d'entrée, le foyer, la salle et la cabine de projection qui rappellent le style propre aux années '30 (mélange discret d'Art Déco et de modernisme).

Le projet porte sur le développement d'un équipement socio-culturel de quartier rassemblant plusieurs types d'activités, dont des projections cinématographiques dans l'ancienne salle de cinéma qui conservera sa fonction d'origine. A côté du 'Movy', une nouvelle salle polyvalente (le 'Club') sera construite tout en créant un passage entre les deux volumes. L'entrée, le couloir et le foyer de l'ancien cinéma garderont leur fonction d'origine et seront restaurés selon l'état de référence des années 1950 tout en déplaçant certaines portes d'origine (années '30) à leur emplacement d'origine.

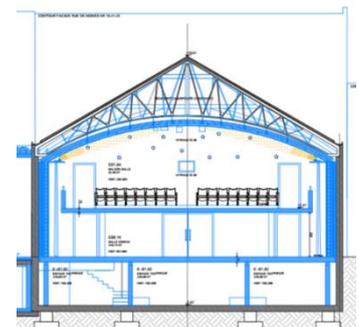


Le foyer dans son état existant – photos extr. du dossier de demande



Simulation du foyer restauré selon l'époque de référence « 1950 » – extr. du dossier de demande

Pour pouvoir maintenir la fonction de cinéma en intérieur d'îlot, une isolation acoustique complète de la salle s'impose. Pour des raisons d'accessibilité et budgétaires, cette opération doit se faire par l'intérieur de la salle. La salle subira dès lors une intervention lourde et recevra un nouvel 'habillage' acoustique à l'intérieur et, par conséquent, un nouveau décor dont il est proposé qu'il évoque l'aspect que la salle présentait dans les années 1950 et qui a été documenté par les recherches historiques et stratigraphiques. Concrètement, la salle retrouvera un plafond courbe étoilé, des rideaux bicolores rappelant la polychromie des parois et leurs lambris (rideaux) et on restituera des gorges lumineuses. La mezzanine sera reconstruite mais selon une autre géométrie (courbe au lieu d'angulaire). Certains éléments de décors existants (ex. le 'M'couronné au-dessus de l'écran) ainsi que les fauteuils retrouveront leur place dans la salle.



Simulation de l'intérieur de la salle en 1954 – photomontage du projet – coupe du projet (documents extraits du dossier de demande)

La cabine de projection sera également restaurée. Les deux appareils de projection datés des années 50 (par une expertise spécifique) et ayant une grande valeur patrimoniale resteront sur place. Les autres seront exposés dans la « vitrine » de l'entrée du Movy Club. La salle de projection ancienne sera par ailleurs dédoublée par une salle de projection de films contemporains qui prendra place au niveau de la mezzanine.

Enfin, le projet prévoit également de restaurer la billetterie d'origine. Les façades seront équipées de deux auvents pour souligner les entrées du « Movy » et du « Club ». Des grilles rétractables en métal blanc seront placées à chacune de ces entrées et une porte d'accès au garage en alu blanc et des châssis blancs remplaceront les châssis noirs de la vitrine actuelle.



Photomontage des façades projetées (non-protégées) – extr. du dossier de demande

Avis de la CRMS

La CRMS émet un avis conforme favorable sous conditions sur ce projet de réhabilitation qui permettra de sauver un des derniers cinémas de quartiers. La CRMS peut approuver l'intervention conséquente qui consiste à isoler la salle par l'intérieur car elle permet de maintenir l'affectation originelle et qu'une intervention par l'extérieur paraît peu réaliste, tant sur le plan de la complexité technique que des conséquences budgétaires, vu l'implantation du Movy en intérieur de l'îlot (joutant un immeuble de logement), Cette opération de réhabilitation ira de pair avec la restauration de l'entrée, du foyer et de la cabine de projection et la reconstruction de l'intérieur de la salle en évoquant ses décors et en restituant son ambiance d'antan.

La Commission s'interroge en revanche sur le choix de la période de référence des années 1950 pour guider la restauration et la restitution des décors des parties sauvegardées notamment en raison de leur appartenance au style des années '30. Il semble en effet que, dans le volume de la salle qui sera réduit par l'isolation, les structures et décors simples des années '30 (plafond courbe, murs avec des piliers structurels visibles, mezzanine avec avancées obliques) trouveraient mieux leur place que ceux des années 50. Le plafond étoilé, un des éléments le plus marquant du décor des années 30 est d'ailleurs toujours présent dans sa version des années 30 (sous le plafond existant) et pourrait être reproduit dans sa configuration d'origine. Les finitions des murs, bien que peu documentés au stade actuel de l'étude, semblaient aussi relativement sobres (certaines découvertes révèlent déjà une palette chromatique tendant vers le beige). Des sondages plus poussés lors de l'enlèvement des décors des années '50 livreront fort probablement des informations plus précises permettant de guider les choix pour restituer/évoquer les décors '1930' de la salle, y compris la forme originelle de la mezzanine.

Dès lors, la CRMS demande de poursuivre les recherches et les sondages pour étudier en détail les finitions et décors des années 1930 de la salle ainsi que des espaces y attenants (l'entrée, le foyer). Si ces recherches complémentaires permettent effectivement de suffisamment documenter les décors et finitions des années 1930, la CRMS demande de prendre cette période comme référence pour la restitution de la salle et pour la restauration des autres parties protégées. Il s'agit d'adapter le projet en ce sens.

En ce qui concerne les parties non protégées, la CMS souscrit globalement au projet. Par souci de cohérence, la billetterie devrait toutefois également être restaurée selon l'état 1930.

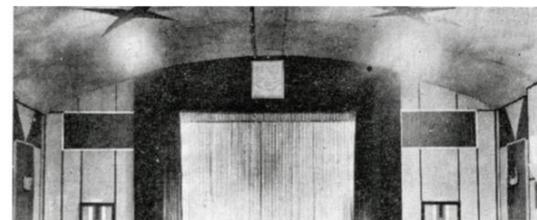


Photo extr. du dossier de demande



Photographie de la salle de cinéma, 1934 (La Cinégraphie Belge)

Enfin, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accentuer les nouveaux éléments en façade (notamment la porte du garage et les grilles rétractables). Elle préconise de les réaliser en noir plutôt qu'en blanc, à l'instar de la vitrine du n°19.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



J. FRISQUE
Président

c.c. à : athiebault@urban.brussels ; leussier@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels